

---

**SÉNAT**  
**Université de Saint-Boniface**

**Date : le jeudi 5 octobre 2023**

**Heure : 11 h 30**

**Endroit : Salon Sportex**

---

**Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

- A1. Adoption de l'ordre du jour – annexe A1 (pp 1-2)
- A2. Semaine de la vérité et de la réconciliation

**Section B : PROCÈS-VERBAL**

- B1. Suivis au procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2023
- B2. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2023 – annexe B2 (pp 3-9)
- B3. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 juin 2023 – annexe B3 (pp 10-12)
- B4. Suivis au procès-verbal de la réunion du 15 juin 2023

**Section C : CABINET DE LA RECTRICE**

- C1. Rapport de la rectrice – annexe C1 (p 13)
- C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche – annexe C2 (pp 14-15)

**Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE**

- D1. Adoption de l'horaire et du calendrier de travail du Sénat pour l'année académique 2023-2024 – annexe D1 (p 16)
- D2. Nomination d'une présidence d'élections
- D3. Nominations au Sénat
- D4. Nominations au Bureau de direction
- D5. Nominations au Comité d'étude des cours et des programmes
- D6. Nominations au Comité de mérite
- D7. Nominations au Comité d'appel
- D8. Nominations au Comité de la bibliothèque
- D9. Nominations au Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche
- D10. Nominations au Bureau des gouverneurs
- D11. Inscriptions – automne 2023
- D12. Orientation des nouveaux membres

**Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées à la secrétaire générale ([dradi@ustboniface.ca](mailto:dradi@ustboniface.ca)) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.*

**Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES**

*Les rapports d'étape des unités académiques sont présentés en novembre et février et les rapports annuels sont présentés en juin.*

- Section G :**      **RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS**  
G1.           Comité de mérite – point d'information
- Section H :**      **RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**
- Section I :**      **HUIS CLOS**
- Section J :**      **RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**
- Section K :**      **AFFAIRES NOUVELLES**
- Section L :**      **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**  
L1.           La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 23 novembre 2023 à 11 h 30 au Salon Sportex.
- Section M :**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La secrétaire générale,



Debra Radi

---

**SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE**  
**RÉUNION EXTRAORDINAIRE**


---

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Sénat du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 tenue à 13 h par visioconférence.

<b>Présences :</b>	Hélène Archambault, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Pauline Bosc, <b>Saïd Bouthaim</b> , Alexandre Brassard, Lise Brin, Paul Brochu, Aileen Clark, Mélanie Cwikla, Stéphanie De Leon, Marie-Élaine Desmarais, Mélanie Desnoyers, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Daniel Gagné, Michel Gagnon, Florette Giasson, Jouwairia Lahboub-Daayf, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Cora-Andrée Martin, Macoura Ndao, Patrick Noël, Mathias Oulé, Bertrand Pauget, Christian Perron, Debra Radi, Janelle Ritchot, Étienne Rivard, Carmen Roberge, <b>Geneviève Roy-Wsiaki</b> , Marie-Claude Simpson, Beydi Traoré, Christian Violy, Faïçal Zellama
Absence motivée :	David Alper
<b>Absences :</b>	<b>Samanta Dubois, Anne-Marie Maupertuis, Moses Nyongwa</b>
Observateurs/Observatrices :	Daniel Beaulieu, Claire Bélanger, Anne-Marie Bernier, Gines Combiadakis, Ibrahima Diallo, Lucile Griffiths, Ndeye Rokhaya Gueye, Marie-Andrée Guy, Bilkiss Issack, Carmelle Lacroix, Thierry Lapointe, Annabel Levesque, Marie-Josée Morneau, Thérèse Musafiri, Phi-Vân Nguyen, <b>Alain Ouimet</b> , Diane Pellerin, Nathalie Roche, Jules Rocque, <b>Joël Ruest</b> , Anne Séchin, Mireille St-Vincent, Jean Valenti
Personne-ressource :	Debra Radi
Secrétaire d'assemblée :	Chantal Beaulieu

---

**Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

- A1. Mot d'ouverture  
La rectrice souhaite la bienvenue à tous et à toutes.
- A2. Adoption de l'ordre du jour
- SÉNAT-010623-1** **PROPOSITION** : Mélanie Desnoyers / Bertrand Pauget  
Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du Sénat en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 soit adopté tel que proposé.
- ADOPTÉE

**Section B : PROCÈS-VERBAL**

- B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023
- SÉNAT-010623-2** **PROPOSITION** : Bertrand Pauget / Cora-Andrée Martin  
Que le procès-verbal de la réunion du Sénat du 27 avril 2023 soit adopté tel que proposé.
- ADOPTÉE
- B2. Suivi au procès-verbal de la réunion du 27 avril 2023  
Aucun.

**Section C : CABINET DE LA RECTRICE**

- C1. Rapport de la rectrice  
Le rapport de la rectrice est déposé à titre d'information.

**Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE**

**Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS**

Question envoyée initialement par le sénateur Patrick Noël et envoyée successivement par les sénateurs suivants : David Alper, Étienne Rivard, Paul Brochu, Nicolas Bouffard, Thierry Lapointe, Marie-Élaine Desmarais, Mathias Oulé et Faïçal Zellama.

« Comment pensez-vous que les professeur.e.s, les professionnel.le.s enseignant.e.s et les professionnel.le.s puissent former la relève de demain et encourager nos étudiant.e.s à ne jamais accepter d'être des citoyen.ne.s de seconde catégorie, si leurs professeur.e.s et professionnel.le.s enseignant.e.s et professionnel.le.s doivent endurer des conditions de travail inéquitables? »

La rectrice répond qu'il s'agit d'une question de relations de travail. Par conséquent, cette question n'est donc pas admissible et ne relève pas du Sénat. La rectrice invite les membres du Sénat à se référer à l'article 23 de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface*. Elle les invite aussi à consulter la réglementation provinciale et plus précisément la *Loi sur les relations de travail*.

**Section F : RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES**

Les rapports annuels seront présentés en juin.

**Section G : RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS**

- G1. Comité de mérite  
Le rapport du comité est déposé à titre d'information.

- G2. Comité d'étude des cours et des programmes  
À la demande de la présidente du CECP, Anne Sechin, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington, présente les propositions soumises de la part de l'ESIES et l'ETP pour approbation par le Sénat.

**Propositions de l'École des sciences infirmières et des études de la santé**

Changement aux exigences du programme

**SÉNAT-010623-3 PROPOSITION** : Peter Dorrington / Mélanie Cwikla

Que le Sénat adopte les propositions de changements aux exigences des programmes de l'École des sciences infirmières et des études de la santé telles que proposées.

- i. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Assiduité aux stages cliniques* dans l'annuaire aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.

- ii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Évaluation* dans l'annuaire aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- iii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à deux énoncés sous la rubrique *Règlements* aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- iv. Que le Sénat adopte la proposition de modification aux *Exigences linguistiques en anglais* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- v. Que le Sénat adopte la proposition de modification aux *Exigences linguistiques en anglais* au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- vi. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Exigences* dans l'annuaire au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- vii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé *Rendement de l'étudiant* dans l'annuaire au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- viii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé *Rendement de l'étudiant* dans l'annuaire au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.

ADOPTÉE  
3 abstentions

#### Modifications de cours

#### **SÉNAT-010623-4 PROPOSITION** : Peter Dorrington / Daniel Gagné

Que le Sénat adopte les propositions de modifications de cours de l'école des sciences infirmières et des études de la santé soient adoptées telles que proposées.

- i. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours SINF 2035 *Soins de la famille en périnatalité* et SINF 2045 *Soins des adultes* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.

- ii. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours SINF 3015 *Santé mentale* et SINF 3055 *Soins complexes I* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.
- iii. Que le Sénat adopte la proposition de modifications du cours SINF 4015 *Soins complexes II* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2024.
- iv. Que le Sénat adopte la proposition de modifications du cours SS 104 *Prestation des soins de santé* au programme de Certificat d'aide en soins de santé, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.
- v. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours SINF 1017 *Techniques et méthodes de soins I*, SINF 2026 *Techniques et méthodes de soins II* et SINF 3035 *Techniques et méthodes de soins III* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.
- vi. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des cours DSI 101 *Techniques et méthodes de soins I*, DSI 107 *Techniques et méthodes de soins II* et DSI 113 *Techniques et méthodes de soins III* au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.
- vii. Que le Sénat adopte la proposition de modifications du cours DSI 108 *Stage : Soins des adultes* au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.
- viii. Que le Sénat adopte la proposition de modifications du cours SINF 1046 *Évaluation de la santé* aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur en septembre 2023.

ADOPTÉE  
2 abstentions

Modifications aux politiques

**SÉNAT-010623-5** **PROPOSITION** : Peter Dorrington / Cora-Andrée Martin

Que le Sénat adopte les propositions de changements aux politiques des programmes de l'École des sciences infirmières et des études de la santé telles que proposées.

- i. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Assiduité aux stages cliniques* dans l'annuaire aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.

- ii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à deux énoncés sous la rubrique *Règlements* aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- iii. Que le Sénat adopte la proposition de modification aux *Exigences linguistiques en anglais* au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- iv. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé *Rendement de l'étudiant* dans l'annuaire au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- v. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé *Rendement de l'étudiant* dans l'annuaire au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- vi. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Évaluation* dans l'annuaire aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières et de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- vii. Que le Sénat adopte la proposition de modification aux *Exigences linguistiques en anglais* au programme de Baccalauréat en sciences infirmières, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.
- viii. Que le Sénat adopte la proposition de modification à l'énoncé sous la rubrique *Exigences* dans l'annuaire au programme de Diplôme en sciences infirmières auxiliaires, telle que soumise par l'École des sciences infirmières et des études de la santé, pour mise en vigueur dès septembre 2023.

ADOPTÉE  
4 abstentions

Propositions de l'École technique et professionnelle

**SÉNAT-010623-6**

**PROPOSITION** : Peter Dorrington / Mélanie Cwikla

Que le Sénat adopte les propositions de modifications de cours et de programmes de l'École technique et professionnelle telles que proposées.

- i. Que le Sénat adopte la proposition d'introduction du cours GP 2091 *Perspectives professionnelles en gestion de projet*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve des ressources disponibles.

- ii. Que le Sénat adopte la proposition de modifications des programmes *Diplôme en administration des affaires, Administration des affaires avec double concentration Marketing-Multimédia et Gestion du tourisme* afin d'y ajouter l'option de suivre le cours GP 2091 *Perspectives professionnelles en gestion de projet* ou de faire les stages CP 2091 ou SP 2091, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve des ressources disponibles.
- iii. Que le Sénat adopte la proposition de créer le cours TI 211 *Stage en technologies de l'information*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2023, sous réserve des ressources disponibles.
- iv. Que le Sénat adopte la proposition de supprimer les cours TI 110 *Stage d'observation* et TI 210 *Stage d'initiation à la pratique*, telle que soumise par l'École technique et professionnelle, pour mise en vigueur en septembre 2024.
- v. Que le Sénat adopte la proposition de modifier le *Diplôme en technologies de l'information* afin d'y enlever les stages TI 110, TI 210 et SP 2091 et d'y ajouter le TI 211 *Stage en technologies de l'information*, telle que soumise par l'École technique

ADOPTÉE  
4 abstentions

**Section H :** **RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**  
Aucun.

**Section I :** **HUIS CLOS**

**SÉNAT-010623-7** **PROPOSITION** : Mélanie Cwikla / Alexandre Brassard  
Que le Sénat passe à huis clos à 13 h 26.

ADOPTÉE

- 11. Comité de mérite

**SÉNAT-010623-8** **PROPOSITION** : Mélanie Cwikla / Aileen Clark  
Que le Sénat retourne en session régulière à 13 h 44.

ADOPTÉE

**Section J :** **RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**  
J1. Réunion du 17 mai 2023  
Le rapport du Sénat de l'Université du Manitoba est déposé à titre d'information.

**Section K :** **AFFAIRES NOUVELLES**  
Aucune.

**Section L :** **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**  
L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 15 juin 2023 à 11 h 30 au Salon Sportex.

**Section M :** **LEVÉE DE LA SÉANCE**  
Marie-Claude Simpson propose la levée de la séance à 13 h 46.



La présidente,



Sophie Bouffard

La secrétaire générale,



Debra Radi

ÉBAUCHE

---

**SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE**


---

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Sénat du jeudi 15 juin 2023 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présences :	David Alper, Hélène Archambault, Sophie Bouffard, Alexandre Brassard, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Daniel Gagné, Michel Gagnon, Florette Giasson, Latifa Koussih, Thierry Lapointe, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Cora-Andrée Martin, Anne-Marie Maupertuis, Patrick Noël, Bertrand Pauget, Christian Perron, Janelle Ritchot, Étienne Rivard, Carmen Roberge, Geneviève Roy-Wsiaki, Marie-Claude Simpson, Beydi Traoré
Absences motivées :	Youssef Bezzahou, Pauline Bosc, Nicolas Bouffard, Marie-Elaine Desmarais, Jouwairia Lahboub-Daayf, Moses Nyongwa, Mathias Oulé, Christian Violy
Absences :	Saïd Bouthaïm, Stefanie de Leon, Samanta Dubois, Jeff Leclerc, Macoura Ndao, Faïçal Zellama
Personne-ressource :	Debra Radi
Secrétaire d'assemblée :	Brigitte Kemp-Chaput

---

**Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
**A1. Mot d'ouverture**

La rectrice souhaite la bienvenue à cette dernière réunion de l'année académique 2022-2023.

**A2. Adoption de l'ordre du jour**
**SÉNAT-150623-1 PROPOSITION : Bertrand Pauget / Florette Giasson**

Que l'ordre du jour de la réunion du Sénat en date du 15 juin 2023 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

**Section B : PROCÈS-VERBAL**
**B1. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Un changement est apporté aux Sections B1 et B2, ainsi qu'à la proposition SÉNAT-010623-2 où la date du 25 mai 2023 a été inscrite au procès-verbal plutôt que la date du 27 avril 2023.

**SÉNAT-150623-2 PROPOSITION : Mélanie Cwikla / Mélanie Desnoyers**

Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du Sénat du 1<sup>er</sup> juin 2023 soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

**B2. Suivi au procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2023**  
 Aucun.

**Section C : CABINET DE LA RECTRICE**

- C1. Rapport de la rectrice  
Le rapport de la rectrice est déposé à titre d'information.
- C2. Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Le rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est déposé à titre d'information.

**Section D : ADMINISTRATION / GOUVERNANCE**

- D1. Calendrier des réunions de l'année 2023-2024  
Le calendrier des réunions du Sénat pour l'année académique 2023-2024 est déposé à titre d'information. Des élections auront lieu le 5 octobre 2023 pour combler les postes vacants.

**Section E : PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**Section F : RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS**

- F1. Faculté des arts et Faculté des sciences  
Le rapport annuel de la FAFS est déposé à titre d'information.
- F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles  
Le rapport annuel de la FEPP est déposé à titre d'information.
- F3. École technique et professionnelle  
Le rapport annuel de l'ETP est déposé à titre d'information. La directrice ajoute que le certificat d'auxiliaire en enseignement sera offert dès septembre 2023. La confirmation du financement est arrivée très tard et l'ETP travaille de près avec deux divisions scolaires pour une cohorte en immersion et une cohorte avec la DSFM. Les admissions seront ouvertes au public général en septembre 2024.
- F4. École des sciences infirmières et des études de la santé  
Le rapport annuel de l'ESIES est déposé à titre d'information.
- F5. Division de l'éducation permanente  
Le rapport annuel de la DEP est déposé à titre d'information.
- F6. Direction des services aux étudiants  
Le rapport annuel de la DSAÉ est déposé à titre d'information.

**Section G : RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS PERMANENTS**

- G1. Bureau de direction  
Le rapport annuel du Bureau de direction est déposé à titre d'information.
- G2. Comité d'étude des cours et des programmes  
Aucun rapport annuel n'a été soumis. Pour la postérité et afin de bien documenter les activités relatives au Sénat dans nos archives institutionnelles, un membre demande s'il serait possible de faire un suivi avec la présidence du CECP pour solliciter qu'elle dépose le rapport annuel exigé. La secrétaire générale s'occupera de faire le suivi pour l'obtenir.

- G3. Comité de la bibliothèque  
L'ébauche du rapport annuel de la bibliothèque est déposée à titre d'information.
- G4. Comité d'appel  
Aucun rapport annuel n'a été soumis. Bien qu'aucun appel n'a été entendu au cours de l'année, pour la postérité et afin de bien documenter les activités relatives au Sénat dans nos archives institutionnelles, la secrétaire générale s'occupera de faire le suivi auprès de la présidence de ce comité pour obtenir un rapport.
- G5. Comité de mérite  
Le rapport annuel du Comité de mérite est déposé à titre d'information.
- G6. Comité consultatif pour la planification stratégique de la recherche  
Le rapport annuel du CCPSR est déposé à titre d'information.

**Section H : RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**

- H1. Rapport de la réunion du 30 mai 2023  
Le rapport du Bureau des gouverneurs est déposé à titre d'information.

**Section I : HUIS CLOS**

**Section J : RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**  
Aucun.

**Section K : AFFAIRES NOUVELLES**  
Aucune.

**Section L : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**  
L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 5 octobre à 11 h 30 au Salon Sportex.

**Section M : LEVÉE DE LA SÉANCE**  
Florette Giasson propose la levée de la séance à 11 h 50.

La présidente,

La secrétaire générale,

Sophie Bouffard

Debra Radi

---

**Rapport de la rectrice**  
**Réunion du Sénat du 5 octobre 2023**

---

Financement confirmé en jeune enfance

Le 15 juin dernier, l'USB a reçu une réponse favorable du ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation afin d'appuyer l'expansion de nos programmes en éducation de la jeune enfance. En effet, un financement fédéral-provincial est octroyé à l'USB pour une période de trois ans, soit jusqu'en 2025-2026. Cet octroi permettra à l'USB de développer un nouveau diplôme avancé en leadership de la jeune enfance niveau III au cours de l'année 2023-2024. Nous espérons être en mesure d'offrir le programme en mode hybride dès septembre 2024. Cet octroi ponctuel permet aussi de doubler le nombre de places dans notre programme de formation d'éducation en jeune enfance – milieu de travail, et ce dès septembre 2023.

Si l'USB a pu se démarquer auprès des bailleurs de fonds, c'est en grande partie grâce au travail de concertation de son École technique et professionnelle (ETP) avec nos partenaires communautaires que sont la Fédération des parents de la francophonie manitobaine et le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba.

Ce nouveau financement est lié à des dépenses nouvelles nécessaires à la réalisation des projets soumis et aux livrables qui y sont associés.

Félicitations et merci aux membres de notre équipe, notamment à la directrice de l'ETP, Mélanie Cwikla, pour avoir élaboré ces deux volets d'expansion en jeune enfance et préparé les demandes connexes!

---

**Rapport du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche**  
**Sénat du 5 octobre 2023**

---

### **Phase 3 de l'expansion du *Baccalauréat en éducation***

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, l'USB a soumis au ministère de l'Éducation postsecondaire une demande de financement visant la Phase 3 de l'expansion du *Baccalauréat en éducation*. Alors que les Phases 1 et 2 de l'expansion du B.Éd (financées depuis avril 2022 et avril 2023 respectivement) servaient à permettre à la Faculté d'éducation d'accueillir convenablement au B.Éd. des cohortes de 60 à 70 (Phase 1) et de 80 à 90 (Phase 2), la Phase 3 permettra à l'Université de s'équiper pour progresser graduellement vers des cohortes de 110 à 120.

Il s'agit, évidemment, d'un objectif d'envergure, conçu en fonction de l'ampleur et de la nature de la pénurie de candidat(e)s qualifié(e)s pour les quelque 150 postes d'enseignant(e) que doivent combler chaque année la DSFM et les divisions scolaires offrant le programme d'immersion. Pour y arriver, l'USB demande le financement nécessaire non seulement pour augmenter la capacité de la Faculté d'éducation et pour appuyer les effectifs étudiants accrus, mais aussi pour mettre en œuvre la stratégie multi-facette de recrutement suivante :

- Peu à peu recruter une trentaine de futur(e)s enseignant(e)s de plus par année à Université 1 (objectif de la Phase 2 qui se maintient);
- Identifier dès la 9<sup>e</sup> année les élèves en milieu rural et nordique s'intéressant à devenir enseignant(e), les accompagner jusqu'à la 12<sup>e</sup> année, et ensuite les recruter à USB (premier bac + B.Éd.) ;
- Recruter un plus grand nombre de résident(e)s permanent(e)s au B.Éd. ;
- Recruter au B.Éd. un plus grand nombre de personnes ayant obtenu leur premier baccalauréat auprès d'un autre établissement postsecondaire manitobain ;
- Recruter au B.Éd. un pourcentage encore plus important d'étudiants inscrits au *Baccalauréat ès arts* et au *Baccalauréat ès sciences*.

La demande de financement prévoit donc des investissements dans les unités suivantes :

- la Faculté d'éducation (postes de professeur(e) et de professionnel(le)-enseignant(e)) ;
- la Faculté des arts et la Faculté des sciences (postes de professeur et de technicien de laboratoire) ;
- le Bureau de recrutement ;
- la Division de l'éducation permanente (postes permettant d'accompagner jusqu'à la 12<sup>e</sup> année, par le biais d'ateliers interactifs à distance et de cours à distance avec double reconnaissance de crédits, les élèves identifiés dès la 9<sup>e</sup> année comme futur(e)s enseignant(e)s) ;
- le Registrariat ;
- la Bibliothèque Alfred-Monnin ;
- le Service d'accessibilité aux études ;
- le Service des technologies de l'information.

La demande vise également les ressources nécessaires pour la mise sur pied d'un Centre pour l'excellence pédagogique servant à favoriser, entre les enseignant(e)s scolaires et le corps professoral du *Diplôme en éducation de la jeune enfance*, du *Certificat d'Auxiliaire d'enseignement* et du *Baccalauréat en éducation*, des échanges portant sur les meilleures pratiques pédagogiques à privilégier au sein du grand continuum éducatif en français du Manitoba, selon les différents contextes.

Conçue selon une logique de développement académique cohérente, et en consultation avec la *Manitoba Association of School Superintendents*, la Phase 3 de l'expansion du *Baccalauréat en éducation* constitue une réponse directe à la nouvelle *Stratégie de recrutement et de rétention des enseignants de langue française du Manitoba : Passer à l'Action 2023-2026* que le ministère de l'Éducation annonçait en juin dernier (voir : [https://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/retention\\_enseignants/docs/recruitment\\_retention\\_fr.pdf](https://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/retention_enseignants/docs/recruitment_retention_fr.pdf)). L'Université a participé activement les deux dernières années aux consultations ayant permis au ministère d'élaborer cette toute première stratégie visant à répondre à la pénurie d'enseignant(e)s au sein de la DSFM et des programmes d'immersion.

Si la demande de financement est approuvée, l'Université sera pour la première fois en mesure de recruter activement et régulièrement à l'échelle de la province, et de produire des diplômé(e)s en éducation provenant de toutes les régions du Manitoba, ce qui devrait permettre à l'USB de répondre à la pénurie d'enseignant(e)s à la fois en milieu urbain, rural et nordique. Les ressources demandées permettront donc à l'USB de s'acquitter plus systématiquement de son mandat provincial, qu'il s'agisse de son mandat provincial en matière de formation initiale des enseignant(e)s, ou de son mandat provincial global en matière d'éducation postsecondaire en français.

---

**Calendrier annuel**  
**SÉNAT**  
**2023-2024**

---

Les réunions ont lieu à 11 h 30 au Salon Sportex.

5 octobre 2023

- Adoption de l'horaire et du calendrier de travail du Sénat
- Nominations au Sénat
- Nominations aux comités permanents du Sénat
- Nominations au Bureau des gouverneurs
- Inscriptions – automne 2023

26 octobre 2023

- Orientation

23 novembre 2023

- Rapports des unités et des comités permanents (rapport d'étape)

décembre 2023

- Pas de réunion

25 janvier 2024

- Recommandations du CECP
- Calendrier académique 2024-2025

15 février 2024

- Rapports des unités et des comités permanents (rapport d'étape)

mars 2024

- Pas de réunion

11 avril 2024

- Recommandation pour le Prix d'excellence en recherche (2024)
- Recommandation pour le Prix d'excellence en enseignement (2025)
- Recommandation pour le diplôme honorifique et les autres prix

23 mai 2024

- Prix et médailles pour la collation des grades universitaire
- Prix et médailles pour la collation des grades collégiale
- Recommandations du CECP

13 juin 2024

- Rapports annuels des unités, des comités permanents et des comités ad hoc du Sénat (rapport annuel)

Dernière révision : le 15 août 2023